
Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de La Combe-de-Cannes (Gard) qui annonce des dons et propose une mesure pour arrêter le cours des dénonciations calomnieuses, lors de la séance du 23 floréal an II (12 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de La Combe-de-Cannes (Gard) qui annonce des dons et propose une mesure pour arrêter le cours des dénonciations calomnieuses, lors de la séance du 23 floréal an II (12 mai 1794).

In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 280;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26662_t1_0280_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

« Citoyen président,

Le conseil général de la commune de Chambéry t'adresse copie d'un rapport sur l'établissement de l'un des ateliers de salpêtre en cette commune. Il en résulte que 1 059 livres ont été fabriquées dans deux décades et que chaque décade à l'avenir en produira 5 quintaux au moins.

Tu voudras bien en faire hommage au nom des habitants de Chambéry, à la Convention nationale; et en même tems qu'ils sont remplis de respect et d'admiration pour tout ce qui émane de la Convention; qu'ils applaudissent de toutes leurs forces aux mesures qu'elle a prises pour l'anéantissement des factions, et que toutes leurs pensées, toutes leurs affections sont dans le sentiment de la République une, indivisible ».

Joseph BAROUDIER, HENRY, BAMPHAND, BUCHARD, P. SANCTUS, BAL (*agent nat.*), BERTHIER, MANSON, SYLVOZ, [et 3 signatures illisibles].

(*Applaudissements*).

38

Le conseil-général de la commune de Chablis, département de l'Yonne, qui compte un douzième de sa population parmi les soldats de la liberté, de nombreux sacrifices faits pour son triomphe, expose à la Convention que son vignoble renommé a été dévasté par la grêle, et implore pour les habitants de cette commune la bienfaisance nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité des secours publics (1).

39

La Société populaire de Poncin, département de l'Ain, écrit à la Convention qu'elle a armé, monté et équipé un cavalier, remis au district 202 chemises, 9 paires de bas, 18 paires de souliers et autres effets en linge, et qu'en attendant les secours promis à l'indigence, elle a établi, dans son sein, une caisse de secours fraternels.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Poncin, 10 flor. II*] (3).

« Représentans du peuple,

La Société populaire de Poncin, département de l'Ain, avait offert de monter, armer et équiper un cavalier pour la défense de la patrie.

Elle vous informe qu'elle a rempli ses engagements; ce défenseur de la patrie a été présenté au commissaire des guerres à Bourg, qui lui a donné une route le 12 pluviôse dernier, pour se rendre à Vesoul.

Depuis lors, cette Société a envoyé au directeur du district de Montferme (ci-devant St-Rambert) 202 chemises, 9 paires de bas, 1 mou-

(1) P.V., XXXVII, 171. Bⁱⁿ, 25 flor.; M.U., XXXIX, 376; J. Sablier, n° 1314; J. Fr., n° 596; C. Eg., n° 633; J. Paris, n° 498.

(2) P.V., XXXVII, 171. Bⁱⁿ, 24 flor (2° suppl^t).

(3) C 302, pl. 1086, p. 7.

choir de col, 2 sacs de charpie, 1 sac de compresse et de bandes et 18 paires de souliers piqués; le tout pour les défenseurs de la patrie.

Si ces dons ne sont pas plus considérables, ils sont néanmoins au-dessus des facultés des citoyens de cette commune dont la population n'est pas de 2 000 âmes.

Mais nous ne bornerons pas là nos offrandes à la patrie, ses besoins seront toujours le premier article de nos dépenses.

En cela nous suivrons ce que vous nous avez appris et qui est souvent répété par le Comité de salut public: *Que la première vertu est d'aimer la patrie, de la servir et de savoir faire les sacrifices qu'elle exige.*

Nous pratiquerons cette vertu parce qu'elle est la mère de toutes les autres, et qu'ainsi nous parviendrons au bonheur qui est l'objet de la réunion de tous les hommes en société.

L'homme était humilié et opprimé; il a recouvert (*sic*) par vos travaux, sa dignité et ses droits; aujourd'hui la révolution française ne veut plus être regardée que comme la régénération de l'humanité qui avait été dégradée par les passions et les vices des despotes et de quelques ambitieux.

Un des premiers fruits de cette régénération est la fraternité qui porte chacun à aller au secours de son semblable dans ses peines et dans ses besoins; c'est dans ces sentiments que vous avez décrété une distribution de secours aux indigens.

En attendant qu'ils parviennent dans la commune de Poncin, nous venons d'établir dans notre Société une caisse de bienfaisance et de choisir 6 citoyens pour distribuer les secours que la fraternité a déterminé beaucoup de citoyens à verser dans cette caisse.

En un mot, nous nous rendons dignes des bienfaits et des avantages que doit produire la révolution française; pour y parvenir, les vertus et la probité seront notre boussole; ce sont aussi 2 flambeaux infaillibles pour distinguer les vrais patriotes.

Recevez nos remerciements de les avoir mis à l'ordre du jour ».

CONFAVREUX, BENOIT, CHAMPRON, PUPANAT.

40

La Société populaire de La Combe-de-Cannes (1) rend grâces à la Convention pour ses glorieux travaux: elle annonce que le temple de la superstition a été converti en celui de la Raison; qu'elle a fait passer à la monnaie 23 marcs d'argenterie, et déposé au district 3 bois de lit, 3 paillasses, 7 matelas, 29 draps, 5 livres de vieux linge, 8 couvertures de laine, 16 serviettes, 88 chemises, 45 paires de souliers, 413 livres de fer, et qu'elle a distribué 3 000 liv. aux défenseurs de la patrie envoyés par leur commune. Elle propose, en outre, une mesure pour arrêter le cours des dénonciations calomnieuses, et finit par inviter la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi de l'adresse au Comité de salut public (2).

(1) Gard.

(2) P.V., XXXVII, 172. Bⁱⁿ, 24 flor. (2° suppl^t) et 25 flor.